RECORD OF OBJECTIONS TO VOTERS

RELEVÉ DES OBJECTIONS À L'ÉGARD DES ÉLECTEURS

C 07 721
(2010-03-18)

Objection N° N° de l'objection	Poll N° N° de section de vote	Name of person who was challenged Nom de la personne faisant l'objet du défi	Name and function of person who made the objection Nom et fonction de la personne qui s'est objectée	Reason for objection Motif de l'objection	Was oath taken? Est-ce que le serment a été prêté?	Was person allowed to vote? La personne a-t-elle été autorisée à voter?

(*Elections Act*, R.S.N.B. 1973, c.E-3, ss.75.01(4), 79(2)) / (*Loi électorale*, L.R.N.-B. 1973, c.E-3, arts.75.01(4), 79(2))
(*Municipal Elections Act*, SNB 1979, c. M-21.01, s.23(4)) / (*Loi sur les élections municipales*, LN-B 1979, c. M-21.01, par. 23(4))